



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral d'approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du marais de Vesles-et-Caumont

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 16/07/2018 au 16/08/2018**.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques> ;

- sera mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Réserves Naturelles Nationales
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **16 août 2018**.

LAON, le 13 JUIL. 2018

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires,


David WITT